

changement d'horaires par l'employeur malgre accord et bebe

Par **dee**, le **30/09/2008** à **21:12**

Salut,c'est moi Dee,je me suis inscrite y a peu de temps,je passe en L2 au CAVEJ et j'ai un petit souci perso....

Voilà,j'ai eu un bébé,et mon congé mater est fini,avec mon boss on s'etait mit d'accord a propos de mes nouveaux horaires à mon retour,sachant que je bosse dans un resto et que je suis maman,il m'a dit que je bosserais le LM et JV pour le midi seulement et a meme rempli une attestation de temps partiel pour la caf...

Maintenant,il est pris à la gorge car il a trop de personnel et veut me faire travailler que quand il veut et meme le week end,alors que j'ai un bébé,que je bossais pas les weeks ends avant et que je suis bien plus ancienne que les autres membres du personnel...Je lui ai dit qu'on s'etait mis d'accord sur mes nouveaux horaires,que je remplacerais meme une des responsables du midi qui est enceinte aussi,mais il me dit qu'on a rien dit du tout,alors que j'ai l'attestation de temps partiel pour la CAF,je ne peux decemment pas travailler le soir,ni les weeks ends,j'ai pris mes dispositions par rapport à mon bébé à la creche et mes cours du CAVEJ...

Alors voilà,si vous avez le temps,que vous avez des solutions..HELP ME OUT FRIENDS !!!!
Merci beaucoup et courage à vous !

[color=darkred:3rcm7yaf]Edit de Mathou : changement du titre pour plus de compréhension.
[/color:3rcm7yaf][color]

Par **dee**, le **01/10/2008** à **09:32**

hello ??? Personne ne peut me conseiller ??? S'il vous plait,je ne sais pas ce que je peux faire.... roll: not found or type unknown

Par **Katharina**, le **01/10/2008** à **10:43**

Bonjour,

La patience est de rigueur quand on requière de l'aide dans un forum où l'entraide est gratuite. wink: not found or type unknown

D'autant plus que ce forum à vocation à entraider les étudiants dans leurs études, je pense que pour un litige relatif au droit du travail tu devrais plutôt demander à un forum de professionnels.

Par **dee**, le **01/10/2008** à **13:40**

Bon,je demanderais à un de mes profs par correspondance alors...
Merci en tout cas,a plouch !

Par **Kem**, le **02/10/2008** à **12:39**

Il me semble qu'une modification des horaires implique un accord entre l'employeur et le salarié.

L'employeur peut contraindre, évidemment, mais si les modifications qu'il demande impliquent une situation "invivable" pour le salarié, cela peut être, me semble-t-il, interprété comme manière de terminer le contrat; dans le chef de l'employeur.

Zut, j'ai oublié tous les termes qui vont avec cette notion !!

Mea culpa, je suis d'une aide bien pitoyable ...

Par **Ishou**, le **02/10/2008** à **18:30**

[quote="dee":1dobky60]Salut,c'est moi Dee,je me suis inscrite y a peu de temps,je passe en L2 au CAVEJ et j'ai un petit souci perso....

Voilà,j'ai eu un bébé,et mon congé mater est fini,avec mon boss on s'etait mit d'accord a propos de mes nouveaux horaires à mon retour,sachant que je bosse dans un resto et que je suis maman,il m'a dit que je bosserais le LM et JV pour le midi seulement et a meme rempli une attestation de temps partiel pour la caf...

Maintenant,il est pris à la gorge car il a trop de personnel et veut me faire travailler que quand il veut et meme le week end,alors que j'ai un bébé,que je bossais pas les weeks ends avant et que je suis bien plus ancienne que les autres membres du personnel...Je lui ai dit qu'on s'etait mis d'accord sur mes nouveaux horaires,que je remplacerais meme une des responsables du midi qui est enceinte aussi,mais il me dit qu'on a rien dit du tout,alors que j'ai l'attestation de temps partiel pour la CAF,je ne peux decemment pas travailler le soir,ni les weeks ends,j'ai pris mes dispositions par rapport à mon bébé à la creche et mes cours du CAVEJ...

Alors voilà,si vous avez le temps,que vous avez des solutions..HELP ME OUT FRIENDS !!!!
Merci beaucoup et courage à vous !

[color=darkred:1dobky60]Edit de Mathou : changement du titre pour plus de compréhension.
[/color:1dobky60][quote:1dobky60]

LM? JV????

Kézaco?[/color]

Par **mathou**, le **02/10/2008** à **18:58**

J'avais compris " lundi mardi " et " jeudi vendredi " .

Je suis plutôt de l'avis de Kem, il faut voir s'il y a changement des conditions de travail ou modification du contrat. On a des fiches sur le site en droit social (<http://site.juristudiant.com/spip.php?rubrique32>), jettes-y un coup d'oeil à tout hasard.

Par **dee**, le **03/10/2008** à **09:14**

Oh Merci à tous (hé salut Kem !),bah voilà j'ai repris hier,et visiblement,je dois faire des "efforts" c'est à dire venir bosser le mercredi,et meme le week end,alors que justement,je m'etais organisé par rapport à la creche et aux cours avec notre premier accord,le probleme,c'est que tout etait oral,la seule chose ecrite que j'ai c'est l'attestation de temps partiel pour la caf,qu'il ne conteste pas d'ailleurs...

Donc,j'y retourne ce matin,puis je vais voir,s'il me dit que je peux pas bosser lundi,je vais lui faire un recommande pour le mettre en demeure de respecter son engagement..sinon c'est prud'homme et pour plein de trucs d'avant meme !

Merci en tout cas pour vos reponses !

Par **Kem**, le **06/10/2008** à **15:56**

Marrant, tous ces chefs qui veulent qu'on fasse des efforts : cela revient, d'après ma maigre expérience, à dire qu'on va petit à petit supprimer tous les avantages qui faisaient l'intérêt du poste.

Restons zen : tu as un contrat, ne tiens pas compte du reste sauf si avenant sur le contrat. S'il veut imposer une modification du contrat qui te rend la vie impossible, c'est une rupture unilatérale du contrat dans le chef de l'employeur : il doit te régler toutes les indemnités de licenciement.

Bise au bébé

Et bon courage: tu ne dois pas trop avoir la tête à chercher un nouveau boulot ...

Câlin !

Par **dee**, le **12/10/2008** à **20:59**

Ayé ,j'ai trouvé ! Pour l'instant tout va bien,mais si jamais y a un probleme bientot ou quoi,je romps mon contrat puis je saisi les prud'hommes pour une prise d'acte de la rupture aux torts de l'entreprise et ça devient un licenciement sans motifs (héhéhé),ou alors je demande une resiliation judiciaire !!!

Mais pour l'instant ça va mieux...Merci Kem et les autres !

Par **Kem**, le **13/10/2008** à **07:26**

:))

J'ai retrouvé le mot : "acte équiponant à une rupture" Image not found or type unknown

Tiens-nous au courant,

Bise